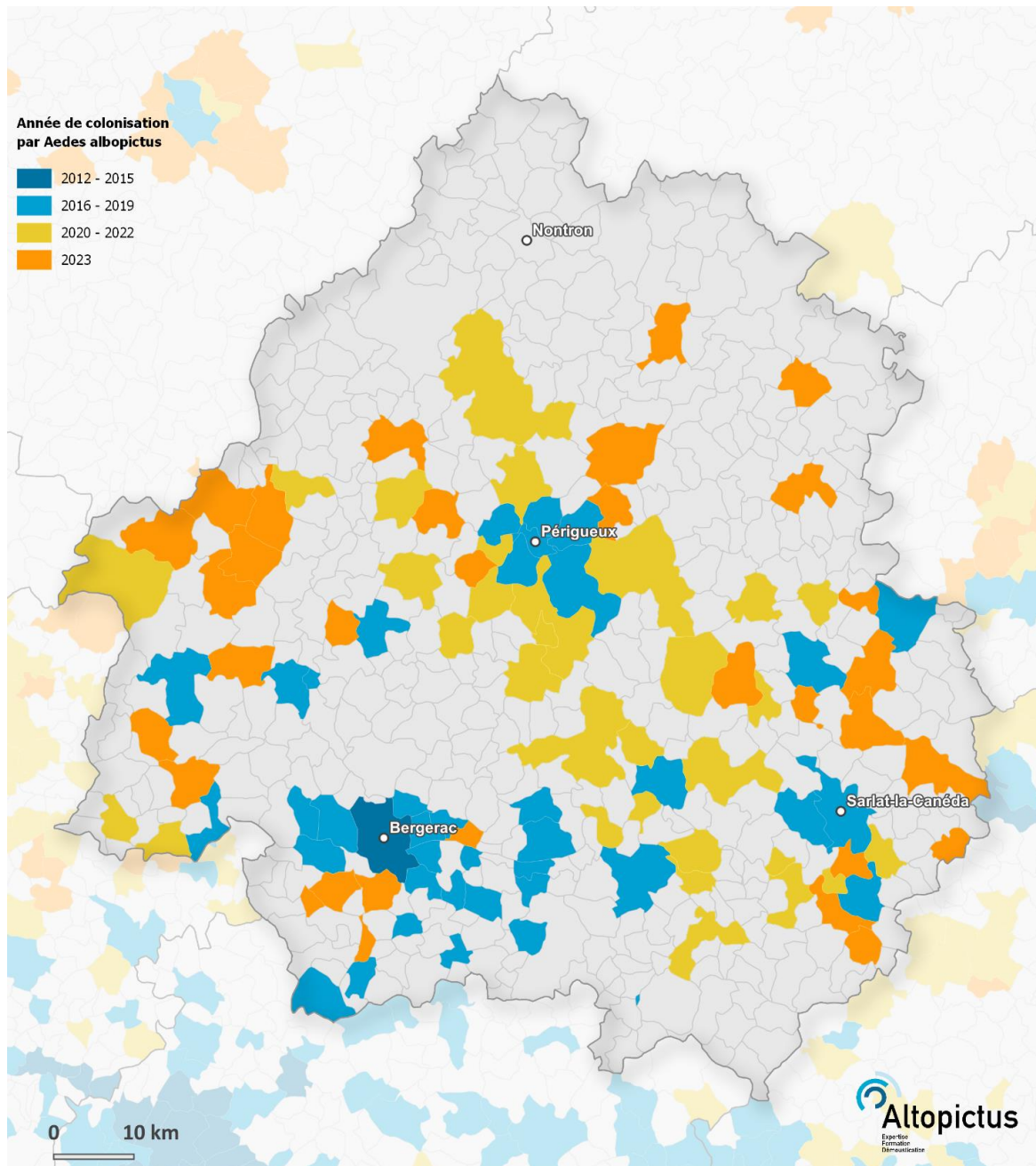




## Evolution de l'implantation du moustique tigre en Dordogne : synthèse 2023

Depuis 2015, la Dordogne est classée en département « colonisé » par le moustique tigre (*Aedes albopictus*) suite au constat de son implantation dans une commune du département. Son aire d'implantation continue à s'étendre et atteint, en 2023, 103 communes (sur 503) soit **59% de la population** départementale. Ce classement se fait après analyse entomologique (surveillance présentée ci-après) mais le moustique tigre est très probablement présent dans des communes non encore officiellement colonisées. L'extension du moustique est inévitable et l'ensemble des communes de Dordogne sera, à terme, colonisée à des densités plus ou moins importantes en fonction de l'efficacité des actions de luttes locales.



Carte 1 : localisation des communes officiellement colonisées

## Risques sanitaires et situation épidémiologique 2023 en Dordogne

Potentiellement vecteur de la dengue, du chikungunya ou du Zika (arboviroses<sup>1</sup>), le moustique tigre présente un risque de santé publique. C'est pourquoi L'Agence régionale de Santé en lien avec Santé Publique France réalise une surveillance épidémiologique de ces maladies afin de pouvoir intervenir rapidement et éviter ainsi le départ d'épidémies.

Le nombre de cas d'arbovirose (chikungunya, dengue et Zika) importé est fortement corrélé à la situation épidémique dans le monde et peut varier de manière importante d'une année sur l'autre. Après deux années consécutives sans cas d'arbovirose dans le département, l'année 2023 est caractérisée par un rebond du nombre de cas importés consécutif aux épidémies de dengue en cours aux Antilles et en Guyane. **15 cas d'arboviroses importées déclarés (dengue) ont donné lieu à 11 opérations de démoustication en raison du risque de transmission vectorielle. Lorsque le risque de transmission d'arbovirose était jugé négligeable (absence de détection de moustique tigre autour des lieux fréquentés par le malade par exemple), l'ARS a réalisé des actions de sensibilisation sans mettre en place d'opération de démoustication.**

**Aucune transmission vectorielle autochtone<sup>2</sup> de chikungunya, dengue et Zika n'a été recensée en Dordogne ou en Nouvelle-Aquitaine.** Ce risque de transmission autochtone est toutefois bien réel avec l'augmentation du nombre de communes colonisées.

En France hexagonale, la période de contamination des cas s'est étendue de juillet à octobre 2023 (43 cas autochtones de dengue ont été recensés). Pour la première fois, un foyer autochtone de 3 cas de dengue a été détecté en région parisienne (zone de transmission autochtone la plus septentrionale en Europe).

## Organisation de la surveillance du moustique tigre en Dordogne

L'ARS Nouvelle-Aquitaine surveille la progression de l'implantation du moustique tigre, via l'installation d'un réseau de pièges de surveillance et d'une plateforme de signalement par les citoyens. Cette mission est sous-traitée à la société ALTOPICTUS (société habilitée, spécialisée en entomologie et sélectionnée suite à un marché public). La surveillance est mise en place de mai à novembre, période d'activité du moustique tigre.

En Dordogne, un **réseau de 77 pièges pondoirs** a été déployé en 2023. **Les pièges ont été installés dans 24 communes :**

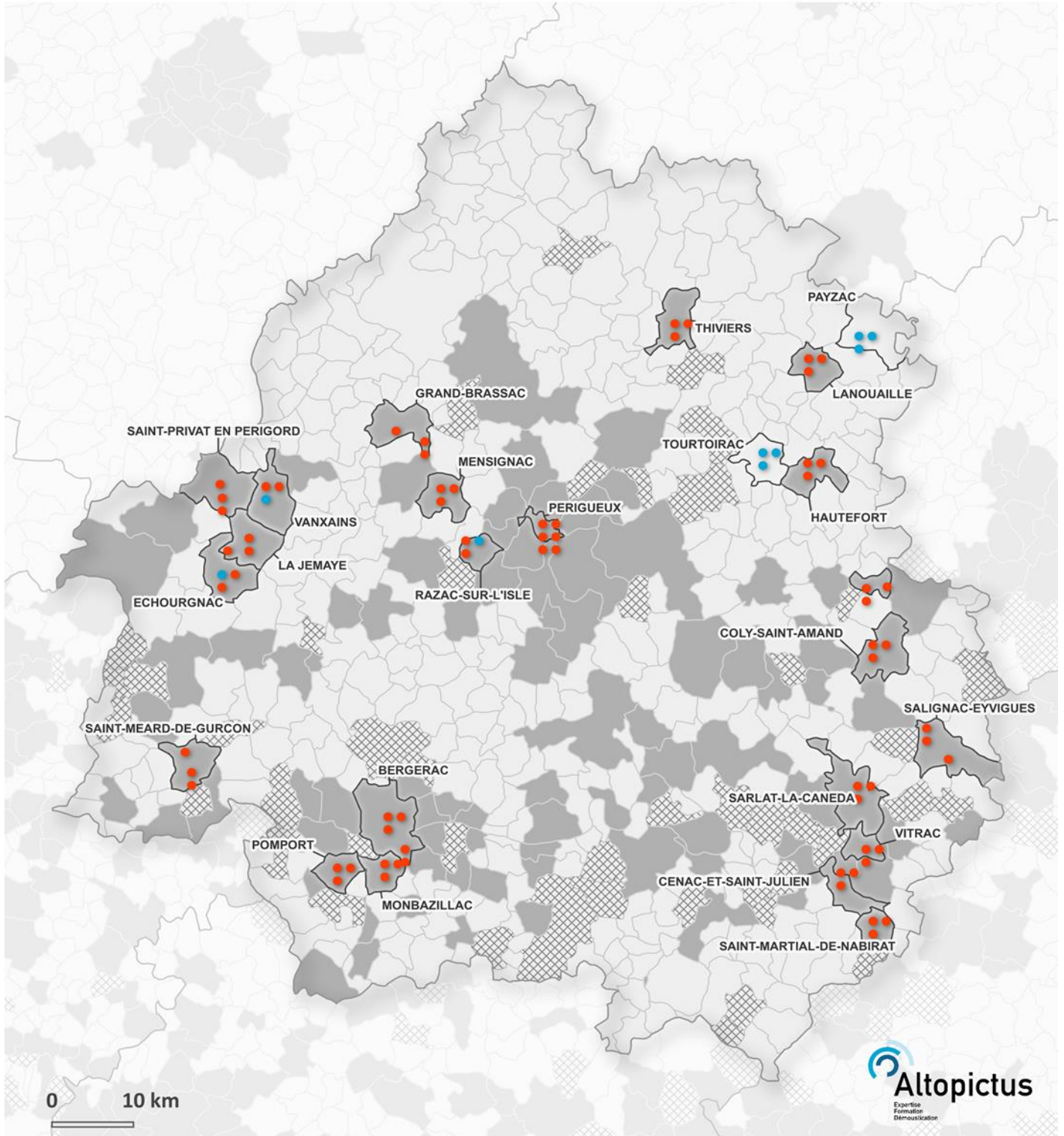
- 21 communes non colonisées en début de surveillance (3 pièges par commune) : Cenac-et-Saint-Julien, Coly-Saint-Amand, Echourgnac, Grand-Brassac, Hautefort, La Jemaye, Lanouaille, Le Lardin-Saint-Lazare, Mensignac, Monbazillac, Payzac, Pomport, Razac-sur-L'isle, Saint-Martial-de-Nabirat, Saint-Méard-de-Gurçon, Saint-Privat-des-Prés, Salignac-Eyvignes, Thiviers, Vanxains, Vitrac, Tourtoirac ;
- 1 point d'entrée du territoire au sens du Règlement sanitaire international (2 pièges) : aéroport de Bergerac ;
- 4 établissements de santé (3 pièges par site) : clinique Francheville (Périgueux) et centres hospitaliers de Périgueux, de Bergerac et de Sarlat.

Tous les pièges sont « relevés » et expertisés 1 fois par mois jusqu'à leur retrait (2 fois par mois pour le site de l'aéroport de Bergerac). **Lorsque la commune était considérée comme colonisée, les pièges ont été redéployés sur une autre commune. Sur les 77 pièges pondoirs suivis en 2023, 88 % ont été positifs au moins une fois.**

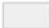



<sup>1</sup> D'autres virus comme le virus du Nil occidental (West Nile) ou virus Usutu font l'objet de surveillance mais n'ont pas été détectés en Dordogne.

<sup>2</sup> On parle de cas autochtone lorsque la contamination a été provoquée par la piqûre d'un moustique tigre infecté par une arbovirose sur le territoire métropolitain (par opposition avec un cas importé qui a été infecté suite à un voyage en zone contaminée dans les 15 jours précédant l'apparition des symptômes).




# Situation et lutte contre le moustique tigre en Dordogne

**Statut des communes**

-  Non colonisée par Ae. albopictus
-  Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
-  Colonisée par Ae. albopictus
-  Surveillée par pièges pondoirs

**Résultats des pièges**

-  Piège toujours négatif en 2023
-  Piège positif au moins une fois en 2023
-  Piège sans aucun résultat en 2023

**Piège pondoir**

-  Piège pondoir

Carte 2 : résultat de la surveillance par pièges pondoirs en 2023 dans le département (Source : opérateur ARS)

### Communes « colonisées »

Une commune est considérée comme colonisée par le moustique tigre si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- des œufs de moustique tigre sont observés sur 3 relevés successifs d'un piège pondoir ;
- la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs est supérieure à 500 m.

**En 2023, 32 nouvelles communes de Dordogne ont été classées colonisées par *Aedes albopictus*.**

Communes nouvellement colonisées par <i>Aedes albopictus</i>					
1	ANTONNE-ET-TRIGONANT	12	MENSIGNAC	23	SAINT-MARTIN-DE-GURSON
2	CENAC-ET-SAINT-JULIEN	13	MONBAZILLAC	24	SAINT-MÉARD-DE-GURÇON
3	COLY-SAINT-AMAND	14	MOULEYDIER	25	SAINT-PRIVAT-EN-PERIGORD
4	CUNEGES	15	PLAZAC	26	SALIGNAC-EYVIGUES
5	DOUZILLAC	16	POMPORT	27	SINGLEYRAC
6	ECHOURGNAC	17	RAZAC-SUR-L'ISLE	28	SORGES ET LIGUEUX EN PERIGORD
7	GRAND-BRASSAC	18	SAINT AULAYE-PUYMANGOUE	29	THIVIERS
8	HAUTEFORT	19	SAINT-GENIES	30	VALOJOUX
9	LA JEMAYE	20	SAINT-JULIEN-DE-LAMPON	31	VANXAINS
10	LANOUAILLE	21	SAINT-LAURENT-DES-HOMMES	32	VITRAC
11	LE LARDIN-SAINT-LAZARE	22	SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT		

La surveillance du moustique est également réalisée grâce au dispositif de veille citoyenne :

[www.signalement-moustique.anses.fr](http://www.signalement-moustique.anses.fr)

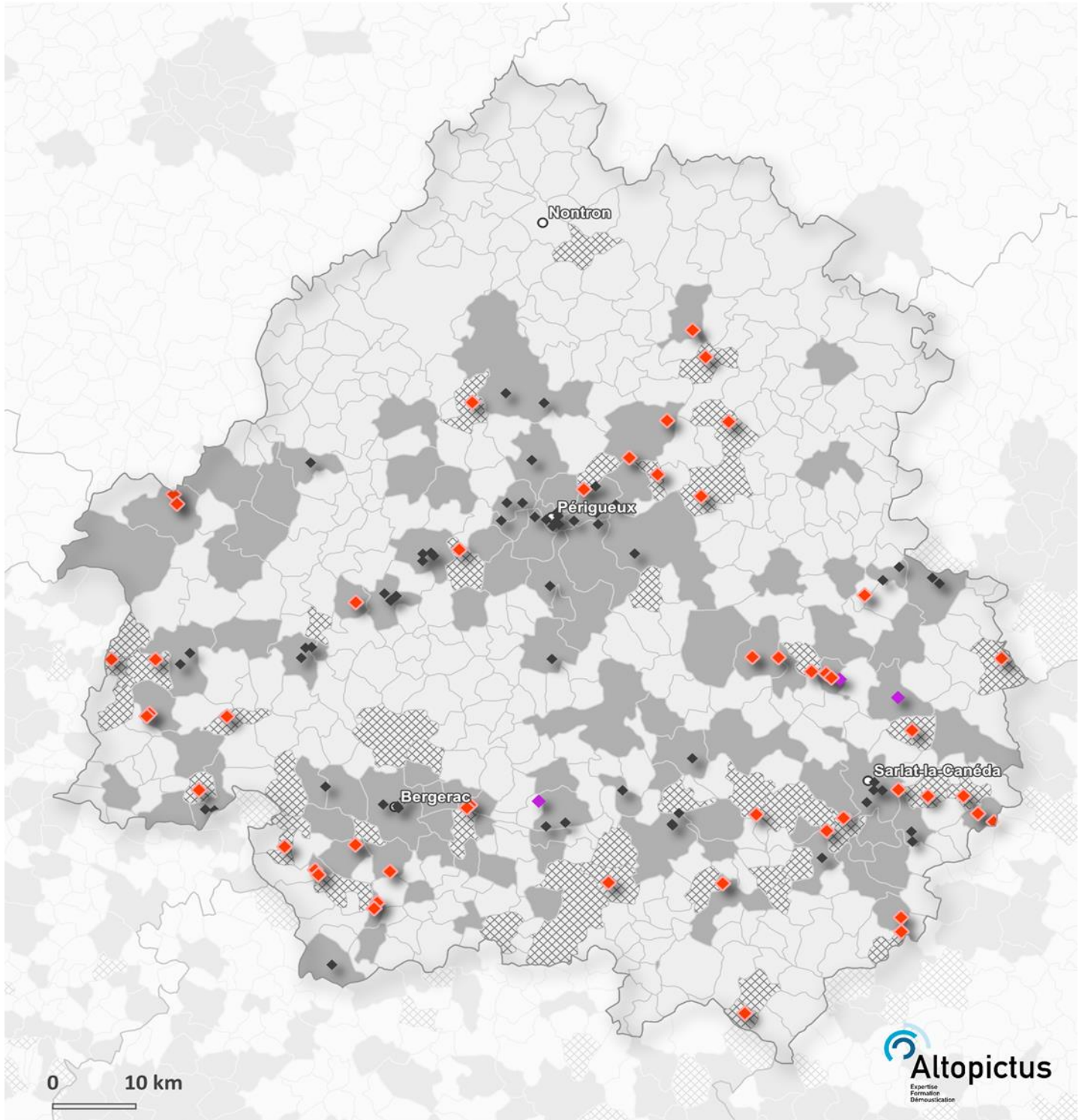
En 2023, 112 signalements ont été réalisés en Dordogne :

- 60 ont été réalisés depuis des communes déjà connues comme étant colonisées par le moustique tigre, soit 54 % des signalements ;
- 52 signalements concernant des communes non connues comme colonisées ont été expertisés. 94 % de ceux-ci correspondaient au moustique tigre.

Le ratio correspondant au taux de participation citoyenne est un des plus élevés de la région Nouvelle-Aquitaine avec 27 signalements pour 100 000 habitants. Cela peut traduire une présence d'*Aedes albopictus* qui se renforce de plus en plus au fil des ans engendrant une nuisance plus importante auprès de la population, mais aussi une meilleure sensibilisation des citoyens vis-à-vis de l'outil de signalement.

La grande majorité des signalements sans demande d'intervention (c'est-à-dire dans des communes déjà colonisées) provient de l'aire urbaine de Périgueux, peuplée et sujette à la nuisance provoquée par *Aedes albopictus*.

# Situation et lutte contre le moustique tigre en Dordogne



**Statut des communes**

- Non colonisée par Ae. albopictus
- Détection ponctuelle d'Ae. albopictus
- Colonisée par Ae. albopictus

**Signalements citoyens**

- Signalement positif Aedes albopictus
- Signalement classé sans suite
- Signalement non traité

Carte 3 : signalements citoyens reçus en Dordogne en 2023 (source : opérateur ARS)

# Situation et lutte contre le moustique tigre en Dordogne

## Information et mobilisation sociale

Afin d'accompagner les communes qui ont la compétence pour gérer les nuisances liées au moustique tigre, une formation à destination des référents communaux de la CCIVS (communauté des communes Isle Vern Salembre) a été réalisée à Saint Astier en octobre 2023. Cette formation financée par l'ARS, a permis de sensibiliser 8 collectivités.

De même, un webinaire d'une journée "Urbanisme et moustique tigre : Comment s'adapter ?", s'est déroulé, à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, le 17 octobre 2023.

Les présentations et synthèses de cette journée sont disponibles sur le site de Graine Nouvelle-Aquitaine. Vous y retrouverez les témoignages et expériences d'actions de mobilisation citoyenne de 7 communes de notre région : <https://www.graine-nouvelle-aquitaine.fr/missions-et-actions/information-ressource/173-moustique-tigre.html>

Le communiqué de presse et le dossier de presse régional sont disponibles sur le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le kit de communication pour les collectivités (check-list des bons gestes à adopter, article clé en main...) et bien d'autres informations encore ! <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-4>

Mise à disposition de l'exposition « Sur la piste du moustique tigre – l'ExpoZZition ». Destinée au grand public, cette exposition est adaptée aux petits espaces. Elle est mise à disposition des collectivités, soit par prêt, soit par acquisition. Elle se compose de 8 panneaux d'affichage mobiles (kakémonos).

La délégation départementale incite les collectivités à déployer des animations avec leurs partenaires associatifs en santé/environnement. **Réservez-vite l'exposition** en adressant votre demande à [ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dd24-sante-environnement@ars.sante.fr)



## SYNTHESE DE LA SITUATION EN DORDOGNE

<b>Surveillance active d'<i>Aedes albopictus</i> par piégeage</b>	
<p><b>77</b> pièges dans <b>24</b> communes <b>280</b> relevés</p>	<p><b>69,3%</b> des relevés positifs en <i>Aedes albopictus</i> 28,9% négatifs et 1,8% de données inexploitable</p>
<b>Surveillance passive d'<i>Aedes albopictus</i> par signalement</b>	
<p><b>52</b> signalements citoyens analysés (60 signalements sur des communes déjà colonisées)</p>	<p><b>49</b> signalements positifs en <i>Aedes albopictus</i> 0 négatif et 3 signalements classés sans suite</p>
<b>Opérations de lutte antivectorielle</b>	
<p><b>15</b> cas importés d'arboviroses déclarés <b>14</b> enquêtes entomologiques autour de 10 cas importés<sup>3</sup> <b>0</b> cas autochtone</p>	<p><b>13</b> enquêtes positives en <i>Aedes albopictus</i> (1 négative) <b>11</b> traitements de lutte anti-vectorielle</p>
<b>Connaissances sur la colonisation du département</b>	
<p><b>32</b> nouvelles communes colonisées <b>26</b> communes avec détection</p>	<p>Depuis 2015, <b>103</b> communes colonisées par <i>Aedes albopictus</i> sur 503 communes du département <b>59%</b> de la population concernée</p>

**COUPEZ L'EAU  
aux moustiques tigres !**



*et passez le message à votre voisin !*

**Contacts ARS :**  
**Audrey ALLART / Jean-François VAUDOISOT**  
Technicienne sanitaire/ Ingénieur d'études sanitaires  
Service Santé-Environnement  
Délégation départementale de la Dordogne  
05 53 03 11 08 / 05 53 03 11 15

<sup>3</sup> Chaque situation a fait l'objet d'une évaluation du risque de transmission vectorielle. Ainsi, en fonction de critères épidémiologiques, géographiques et météorologiques, tous les cas importés n'ont pas nécessité une enquête entomologique.